



Jeudi 4 Octobre 2012
N° 78

TRAVERSES

UNITAIRES



La revue d'EPA-FSU, Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive

EDITORIAL

Le drame amoureux consiste à donner ce qu'on n'a pas à quelqu'un qui n'en veut pas. Le drame du gouvernant c'est de ne pas donner ce qu'il y a, à quelqu'un qui en veut.

Cela tourne autour du partage des richesses, des valeurs de solidarité pour construire une autre humanité. En cette rentrée, la confiance s'étirole : en Europe monétaire plus qu'économique, quand on est stable et gouvernant, au MEDEF, on danse avec les loups, sur le pavé, on Vals avec les Roms. La Justice a un malaise, le redressement caresse l'espoir d'être productif, l'emploi attend toujours l'avenir, le « précarariat » fait main basse sur le salariat.

Les freins et les guides de la technostructure ont peu changé. D'un régime à l'autre, les « cercles » et les « think tanks » ont le même ADN formaté aux logiques de la Finance, à l'ordre économique mondial basé sur les profits. Cette technostructure concède certes, des espaces de jeux politiques (éducation, formation, rythmes scolaires...), à la condition que les politiques intègrent et partagent la ligne dictatoriale dite libérale. Des rumeurs insistantes courent sur des transferts de l'Etat vers les collectivités. En faire la liste ajouterait de la rumeur à la rumeur.

Les premières annonces budgétaires programment de nouvelles suppressions de postes, de manière comptable toujours. Les cadres techniques sportifs non touchés jusque là par les suppressions de postes le sont aussi désormais.

Au plan européen, le président fait dans le tango du pragmatisme. Les convergences entre États sont à construire autour de règles économiques assurant les conditions non faussées des concurrences pour la maîtrise des marchés. Au cœur des enjeux, il y a le devenir européen des retraites, les harmonisations en cours sur l'ensemble de la protection sociale et du mutualisme, l'évolution des services publics, la place des États et la construction d'un fédéralisme de régions... Si la RGPP n'est toujours pas remise en cause aujourd'hui sur l'essentiel de ses aspects (diminution des ministères et du maillage territorial, contrainte globale des emplois publics), c'est parce qu'elle répond à une volonté politique épousant la pensée dominante du libéralisme économique. La décentralisation à venir correspond aussi à l'Europe des Régions en construction. Il faut savoir nommer les choses et les faits. Au printemps 2012, alors dans l'opposition, le gouvernement actuel s'est abstenu sur le vote du Mécanisme Européen de Stabilité (MES), demandant l'ajout d'une formule autour d'un « pacte de croissance » pour accepter l'austérité budgétaire. Après tractations rapides début juillet, en ce début octobre, le Président Hollande estime nécessaire de faire adopter ce MES devenu Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance

(TSCG) de l'Union économique et monétaire. Avec le TSCG il n'y aura plus de déficit public possible (0,5% au maximum). Les investissements à long terme, indispensables au développement économique et social, à la « transition » écologique, seront largement hypothéqués. Ce n'est pas seulement le « Non au TCE » du référendum de 2005 qui en prend un nouveau coup, c'est surtout l'aveu de l'adhésion à un modèle construit loin des souverainetés populaires dans une Europe où les décideurs n'ont pas pour souci la démocratie mais l'assurance des profits.

Cette logique condamne nos services publics, notre système solidaire à la française. L'Europe de l'harmonisation fiscale interdite ne fait que servir les banques à but lucratif.

C'est pour ces raisons qu'EPA a appelé à la manifestation du 30 septembre contre le Traité européen d'austérité et pour un référendum. EPA a été le deuxième syndicat de la FSU à appeler à la manifestation. Les débats qui ont traversé le mouvement syndical sur la question de la participation à la manifestation

du 30, démontrent que celui-ci a pris la mesure des enjeux, mais n'a pas encore tiré de conséquences pour l'action.

La crise actuelle devrait faire s'ouvrir les yeux de tous les syndicalistes ! Cette crise est une crise de surproduction du capitalisme. Pour gagner de nouvelles marges, les élites de la dictature libérale, légitimées à la télé et la radio comme experts de haut niveau, viennent expliquer qu'on peut encore baisser la part des salaires en rognant sur des droits sociaux. Nous sommes en pleine crise du profit d'une économie financière où l'accumulation du capital n'a jamais été aussi forte. Pour qui épouse la pensée dominante au pouvoir, il n'y a pas de marge de manœuvre possible pour répondre aux aspirations salariales, pour la conquête de nouveaux droits sociaux partout dans le monde.

Pourtant des marges de manœuvre existent : pour réindustrialiser en France et en Europe, pour être dans des rapports mondiaux où tous les peuples ont à gagner, il faut changer de paradigme. D'autres modèles culturels, politiques et économiques sont à trouver pour assurer la transition écologique. Cette exigence de pensée concerne aussi le syndicalisme, sauf à ce que ce dernier se complaise dans une posture d'autruche corporatiste, les mandats bien au chaud dans un catalogue de congrès.

Nous allons vivre 2 congrès celui de la FSU, puis celui d'EPA. Adhérer c'est être partie prenante de ces débats et décider .

Didier Hude, Marie-Christine Bastien

La démarche est à saluer, les syndicats puis les DR ont été destinataires des propositions que porte la ministre avant les arbitrages.

Voici un résumé et nos premiers commentaires.

Le service civique est renforcé. On a déjà écrit toutes nos réserves sur le dispositif que la ministre qualifie d'*autonomie par l'engagement*.

Le ministère sera mobilisé par la mise en œuvre des emplois d'avenir dans son volet mise en œuvre et accompagnement des formations. Les emplois d'avenir remplaceront les Parcours-animation sport. Celles et ceux qui se souviennent de l'histoire de ce ministère peuvent témoigner avoir vécu la gauche en 1981 : création de postes de fonctionnaires (doublement des postes dans le ministère temps libre, jeunesse et sports), 1997 création des emplois-jeunes, 2012 emplois d'avenir...

La mission de contrôle dans le cadre de la protection des mineurs transférée aux départements. Ce n'est pas sûr qu'ils soient d'accord. Le contrôle ce n'était pas notre tasse de thé, mais la question d'une politique de soutien aux vacances et loisirs collectifs éducatifs reste posée. La question sera-t-elle versée dans les débats sur les rythmes éducatifs ?

Les agences (service civique, Acsé, CNDS) sont mises sous surveillance. Supprimons-les ! Mission d'Etat, moyens d'Etat : Service de l'Etat !

Les formations seront simplifiées avant d'être transférées aux fédérations pour alléger la charge des services. Donc après avoir interdit la formation, la certification c'est encore de trop. La valeur nationale des diplômes est compromise ; la professionnalisation également. Les personnels techniques et pédagogiques ne font plus de formation, plus de certification...c'est un bon motif pour

supprimer les postes.

Les missions des CTS sont à l'étude : les missions régionales et les territoires prioritaires seront privilégiés. Pour pouvoir supprimer des postes il faut se donner des critères...

Le réseau des CREPS reconstruit sur le modèle des EPLE. La suppression des établissements a finalement servi à préfigurer les nouveaux CREPS : bâtiments aux régions, personnels d'Etat. Partenariat public/privé aussi ? Ce n'est pas notre modèle d'un réseau des CREPS.




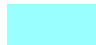



Les politiques jeunesse doivent être pilotées au niveau régional dans un cadre interministériel sous l'autorité des préfets. Un comité interministériel se réunira début 2013 et la DJEPVA est missionnée pour réunir les équipes dans les services sur ces questions. Nous continuons d'interroger la jeunisation des politiques publiques. Nous soutenons les projets d'approfondissement des droits. Nous attendons une loi cadre et de programmation pour l'éducation populaire.

Les DR ont une mission de pilotage et de contractualisation avec la Région.

L'information jeunesse a vocation à être animée et coordonnée par la région. On voit se confirmer les contours d'un acte III de la décentralisation où l'Etat ne fait plus, mais fait-il faire pour autant ? Avec quels moyens va-t-il garantir l'égalité du citoyen sur tout le territoire ?

Mais dans un contexte où l'austérité s'applique également aux collectivités territoriales, l'argument de l'efficacité et de la proximité ne suffira pas pour les convaincre d'accepter de nouvelles compétences.

SOMMAIRE

	Éditorial	1		DDI : La ministre attend les arbitrages sur le budget	10
	Budget et orientations 2013	2		Conditions d'emploi des agents	
	Se syndiquer une solidarité concrète	3		Élections TPE	12
	Secteur associatif privé	4		EPA FSU	
	Contractuels	4		Fiche syndicalisation	13
	FSU - EPA	4-5		Contacteur EPA	14
	CTP Educ Pop et Sports	6-7			
	Filière administrative	7			
	Sports et APS	8			
	Rencontre avec Pierre LEGENDRE	9			

Premièrement, il faut des syndicats aux métiers de l'éducation populaire, de l'animation socioculturelle et sportive, du sport, de l'action sociale, c'est à dire des lieux où se dit le métier et ses conditions d'exercice.

Deuxièmement, il faut des adhérents, des cotisations, des militants à un syndicat.

Troisièmement, le contexte impose des réactions collectives puissantes.

Trois idées force pour sortir de l'isolement qui doivent nous inciter à adhérer, faire connaître, faire adhérer.

Un projet syndical qui articule le local et le global.

Un métier, un emploi, une qualification, n'ont pas d'existence par eux-mêmes. Il leur faut toute la force d'un groupe mobilisé pour obtenir et garder individuellement ces droits.

Les syndicats sont ces collectifs organisés. Ils sont reconnus comme légitimes, ce qui permet heureusement, de ne pas y travailler clandestinement. Et ce droit n'a que 30 ans.

Les syndicats pourraient fonctionner comme des bureaux d'aide sociale, occuper les antichambres des lieux de pouvoir, négocier dans les couloirs et les commissions ad hoc, les améliorations des conditions de travail, des rémunérations, des mutations, des carrières ...

A EPA, ce n'est pas notre conception de l'action syndicale, parce que celle-là ne fait qu'accompagner à la marge des décisions déjà prises.

Il faut des syndicats qui s'autorisent à contester des décisions politiques. Ainsi la RGPP, est une politique publique contestable non pas parce que menée brutalement, et de manière comptable (ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux qui part en retraite) mais contestable dans ses fondements mêmes. La RGPP s'attaque aux services publics, à la Fonction Publique. Si les syndicats ne font pas cette lecture, alors leur condamnation de la RGPP est de surface et leur action vise à l'accompagnement social, comme un plan social valide le plan de licenciement qui lui-même permet les enrichissements boursiers.

Même raisonnement pour les retraites, ou l'engagement éducatif : sur les retraites quelles marges de manœuvres pour un syndicat s'il accepte le diagnostic posé du déficit, du vieillissement excluant la question de la répartition des richesses ? Sur l'engagement éducatif, comment prétendre faire respecter le droit du travail et tolérer des dérogations qui font supporter le coût des vacances des enfants par leurs grands frères et grandes sœurs, animateurs(trices) ?

A EPA ce n'est pas notre conception du syndicalisme, parce qu'il suffit de quelques syndicalistes chevronnés et parisiens. Ce syndicalisme est dépassé par l'organisation territoriale et en réseau.

Il faut des adhérents, bien sûr. Ils sont depuis toujours indispensables. Il faut **surtout des sections syndicales locales**. La RGPP s'est accompagnée de la RéATE, c'est à dire d'une profonde transformation des administrations locales. Les personnels et leurs représentants syndicaux sont invités à de nombreuses instances de consultation sur des décisions importantes au plan local et au plan national. Car l'autonomie du local que la RéATE a vendue n'est qu'un leurre. Un renforcement du pilotage national s'opère grâce aux applications informatiques, aux tableaux de bord de gestion, aux indicateurs et critères. Donc une décision locale a des répercussions nationales.

Dans le secteur privé, les mêmes mécanismes de pilotage sont mis en

place. Les directions locales et nationales se renvoyant la responsabilité. Le dogme de la mise en concurrence est condamné du bout des lèvres mais les réponses aux appels d'offre sont rédigés. Les mutualisations des services sur de grandes régions, les externalisations sont pétries de la même pensée néolibérale que la RGPP et la RéATE. Articuler le local et le global est donc nécessaire dans le secteur privé aussi.

Accepter les astreintes ici, le pointage là-bas, les quotas de visites d'ACM, les appels d'offre, les faux repos compensateurs, ici... c'est permettre leur extension à tous. Mais a contrario, refuser ici les déménagements dangereux, les projets de service fumeux, les

mutualisations, c'est interdire leur extension.

Dans le premier cas, les généralisations s'opèrent grâce aux diverses applications informatiques et réunions nationales de directeurs. La

généralisation des résistances ne peut s'opérer que grâce aux organisations syndicales articulant le local et le global. C'est le travail quotidien des militants d'EPA.

A EPA, tout adhérent devient militant par sa participation à toutes les décisions.

La force du projet syndical c'est sa capacité de mobilisation et son nombre d'adhérents.

Les élections professionnelles sont un indicateur de force : élections aux CAP, CTP, prud'hommes, délégués du personnel, et prochainement représentativité dans les TPE.

EPA, avec la FSU, est représentative dans les ministères sociaux (Sport, Jeunesse, Éducation Populaire, Vie Associative ; Ville ; Cohésion Sociale, Santé) elle est implantée dans le secteur associatif et les collectivités territoriales principalement dans l'ouest et le sud.

Cependant EPA a besoin de gagner de nouveaux adhérents dans tous ses champs de syndicalisation pour porter le projet syndical et pour le financer. Chaque adhérent contribue à financer des publications, des déplacements indispensables à la promotion et la défense individuelle et collective. Le syndicalisme est un humanisme : la valeur, le respect et l'épanouissement de l'être humain au travail en sont les termes fondateurs. Non pas dans une perspective individualiste, il ne s'agit pas de défendre quelques intérêts particuliers ou catégoriels, de privilégier les droits de l'un aux dépens de l'autre mais de penser, proposer et toujours combattre pour un bien commun.

Le syndicalisme est une énergie communicative: s'informer et informer, transmettre, discuter, organiser, agir.. Chaque étape de la pratique syndicale, que l'on soit débutant ou confirmé dans ces pratiques, porte en elle une part de vie, est à la fois un moment d'apprentissage et d'échanges, l'expression d'une vitalité et d'une détermination que l'on partage.

La dimension collective de l'action syndicale est une évidence. Les collectifs tiennent par l'adhésion à des valeurs communes, par le caractère démocratique de leur fonctionnement, l'indépendance, la proximité et la convivialité mais aussi par une solidarité inconditionnelle. Notre vraie force est ici.

L'isolement et la casse des collectifs de travail conduisent à la négation des dignités et à la dépression des êtres.

Savoir que l'on peut compter sur les autres rend la vie plus joyeuse et lutter ensemble est d'abord un acte heureux.

Secteur associatif privé

EPA syndique les salariés des associations d'éducation populaire, de l'action sociale et solidaire, socio éducative, socio culturelle, et sportive ; regroupe toutes celles et tous ceux qui par leurs métiers et valeurs visent à construire ou restaurer le lien social par des actions de *solidarité, de formation, des activités de loisirs, du sport.*

Nous revendiquons spécifiquement dans le secteur associatif de l'économie sociale et solidaire, de l'emploi et de l'insertion, pour garantir l'emploi :

- 1) des politiques publiques qui se donnent les moyens de leurs ambitions en assurant aux associations et entreprises d'insertion, des moyens humains et financiers à la hauteur des missions qui leur sont confiées
- 2) l'arrêt des mises en concurrence des associations en les sortant des logiques de marchés publics

Salariés d'associations : salariés pas bénévoles !

Les salariés du secteur de l'animation, de l'action sociale et solidaire, de la formation, de l'insertion et du sport ont cette particularité d'être pris en tenaille entre les valeurs, projets éducatifs de leurs employeurs et leurs revendications de salariés. Nombreux sont celles et ceux qui se voient refuser l'application de leurs droits au motif que les buts poursuivis transcendent leurs besoins matériels

FSU

La FSU a vocation à devenir représentative dans les branches de l'animation, des activités physiques et sportives, dans les missions locales, les services de l'emploi, le périscolaire et l'action culturelle.

Première fédération syndicale de l'éducation nationale et seconde de la fonction publique d'Etat, la FSU ne se résume pas à une fédération de salariés des services publics.

Par le biais de ses syndicats elle est présente dans les associations, les missions locales, les entreprises culturelles, l'accueil périscolaire.

La FSU porte des valeurs garantissant l'intérêt général et la solidarité entre privés d'emploi et salariés, avec les retraités. Elle cherche à fédérer les revendications des salariés du public et du privé. La FSU aspire à une réunification par étapes du syndicalisme trop divisé en France.

Il est trop souvent demandé d'être un militant avant que d'être un salarié, la cause défendue légitimerait le recours au bénévolat du salarié.

Il en résulte beaucoup de confusion, de souffrance et d'exploitation préjudiciables aux salariés comme aux employeurs que sont les bénévoles associatifs.

La faible syndicalisation des animateurs s'explique aussi par cette confusion. Or aujourd'hui les situations de conflits individuels et collectifs dans les associations ne cessent d'augmenter. Les salariés doivent pouvoir recourir à des organisations syndicales qui ne confondent pas les statuts de salariés et de bénévoles employeurs.

Le contrat d'engagement éducatif, le service civique et bientôt les contrats d'avenir comme révélateur des ambiguïtés des positionnements syndicaux

Nous luttons pour l'abrogation du contrat d'engagement éducatif (CEE) qui ne règle pas la question de l'engagement volontaire associatif mais organise tout au contraire de nouvelles zones de non droit, permet de nouvelles formes d'exploitation salariale sous couvert de faux engagement militant, souvent contraint.

L'annexe 2 de la convention collective de l'animation, puis le contrat d'engagement éducatif prévoyant des dispositions particulières dérogatoires au code du travail et à la convention collective, pour les animateurs occasionnels de centres de vacances a été condamnée par la justice européenne. Cela a donné lieu à une mobilisation sans précédent des employeurs associatifs organisateurs de centres de vacances pour inventer de nouvelles dérogations au code du travail. La FSU (EPA-FSU) a condamné ces dispositions et a été bien seule dans cette condamnation. Les droits des travailleurs doivent être identiques, même s'ils occupent des emplois occasionnels, même si c'est les vacances, même s'ils sont jeunes, même s'ils s'occupent d'enfants, même s'ils aiment cela!

La survie économique des centres de vacances d'enfants et d'adolescents ne doit pas reposer sur une forme d'exploitation de l'enthousiasme des jeunes. Elle repose sur une véritable politique d'aides aux vacances pour les familles et une politique de soutien aux équipements.

Le service civique est aussi une politique publique qui utilise les bons sentiments pour contourner le code du travail. Si l'on proposait le choix à un jeune entre un emploi et un service civique croyez-vous qu'il se précipiterait sur un service civique ? Les associations sont le lieu des

expérimentations des contournements du droit du travail. Elles ont besoin de salariés syndiqués et de syndicats qui travaillent à l'approfondissement des droits des salariés et des responsabilités des employeurs face à des pouvoirs publics qui organisent la précarité.

Les contrats d'avenir annoncent de nouveaux combats pour les syndicats. La FSU sera aux côtés de tous ceux qui se battront pour faire respecter les conventions collectives.

La FSU présente sa candidature aux élections des entreprises de moins de 11 salariés pour lutter pour le respect des conventions collectives, pour de meilleures conditions de travail, pour la reconnaissance des spécificités de nos métiers, pour des rémunérations décentes, pour des formations qualifiantes reconnues dans les grilles de rémunération, pour défendre concrètement les valeurs de l'éducation populaire, EPA avec la FSU présente sa candidature aux élections de représentativité syndicale dans les très petites entreprises. Dès le 28 novembre et jusqu'au 12 décembre.

Votez et faites voter FSU

Contractuels

Être contractuel de la Fonction Publique et se syndiquer n'est certainement pas un acte anodin ou de pure forme. A rebours de toute précarité, c'est affirmer sa présence, sa voix et savoir que cette voix sera entendue et relayée.

Dans bien des domaines les contractuels de la Fonction Publique sont les "dernières roues du carrosse" : formation continue, médecine du travail, droits aux congés, conditions de travail et bien sûr salaires. Partout il y a des droits à garantir.

Se syndiquer c'est ne plus être seul face au chantage ou aux pressions des chefs de service, ne plus être de "la chair à canon" mais affirmer sa pleine appartenance à une communauté de travail. C'est connaître ses droits et pouvoir les défendre.

L'actuelle mise en place de la loi sur la résorption de la précarité, dite loi "Sauvadet", longue et complexe, est l'exemple type de la nécessité pour les contractuels d'être informés, représentés et défendus. EPA est naturellement présent au cœur de ce processus.

Pour un syndicalisme de branche « Jeunesse et Sports »

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et son corollaire la Réforme de l'Administration Territoriale de l'État (RÉATE) ont été et demeurent des armes de destruction massive du service public. Les logiques à l'œuvre (suppression de postes de fonctionnaires et décomposition des services dans des structures chimériques) s'appuient sur une stratégie redoutable qui vise à l'enfermement de l'action publique dans le contrôle réglementaire et construit la perte de sens des services rendus aux citoyens. Les gouvernements successifs répondent de la sorte aux nécessités du dogme néolibéral pour qui le fonctionariat est un non-sens absolu quand la précarité est la norme. Cela repose sur un cercle vicieux car moins il y a de fonctionnaires, moins le service public peut être de qualité, et, moins il est de qualité plus on peut légitimer sa remise en cause et les suppressions de postes.

L'action politique tend à faire accepter aux usagers une situation inéluctable (la crise aidant) : la mort programmée du service public par la mise en concurrence dans la sphère privée de tous les services « rentables » et la suppression du « non rentable ». A EPA, nous sommes convaincus que l'action syndicale consiste avant tout à comprendre, informer, dénoncer et lutter contre ces logiques avant de s'enfermer dans une défense corporatiste. Le corporatisme tout indispensable qu'il soit pour la défense de nos métiers se résume rapidement, quand il est le seul leitmotiv d'un syndicat, à effectuer un lobby auprès des gouvernants et des organisations d'influence. Il ne permet pas non plus de créer un rapport de force suffisant, ne créant pas de liens entre l'ensemble des personnels d'un service ou établissement. Pire encore, il peut mettre en lumière des intérêts divergents entre des corporations. Dans ce cas malheureusement fréquent, l'administration peut, face aux divisions, sereinement appliquer sa politique.

Que ça soit au niveau local ou au niveau ministériel, résister à la remise en cause du service public demande d'être plus conséquent qu'une critique enfermée dans la défense du sport et des professeurs de sport ou de l'éducation populaire et des CEPJ. Il nous semble indispensable d'intégrer ces critiques dans un argumentaire politique plus global (fait de contestations et de propositions) et de permettre dans l'action, la formation de l'ensemble des syndiqués à cela. Nous défendons donc un syndicalisme militant où

l'adhésion ne constitue pas seulement l'achat d'une prestation ou la garantie d'une défense des intérêts personnels (avancement, promotion), mais un moyen démocratique de créer un contre-pouvoir par l'action collective.

Ainsi, nous ne croyons pas à un syndicat des professeurs de sports à côté d'un syndicat des CEPJ, mais à un syndicat de la branche « Jeunesse et Sports » réunissant l'ensemble des corps techniques, pédagogiques, administratifs contribuant à la mise œuvre d'une mission éducatrice de l'État à côté de l'école et tout au long de la vie. Défendre les professeurs de sports, et les CEPJ, c'est aussi défendre les postes de personnels administratifs, notamment pour qu'ils ne les remplacent par défaut. La place d'un professeur de sport est avant tout au contact des réalités du terrain, pas derrière un ordinateur dans un bureau. Défendre les professeurs de sports, c'est également défendre un corps d'inspection complémentaire de l'action technique et pédagogique. Cela nécessite de défendre avant tout un corps d'inspecteurs spécifique à « Jeunesse et Sports » avec une connaissance des mouvements associatifs (sport et JEP) et une réelle expertise juridique. Nous n'avons pas besoin d'un corps repu au « new management public » qui nous méprise et qui a pour seule prétention « l'encadrement ».

Enfin, la création des statuts des CEPJ et des professeurs de sport en 1985, s'est construite sur le même modèle, celui des professeurs certifiés. Nous avons certes des supports techniques distincts et qu'il est indispensable de maintenir en tant que tel, mais nous sommes convaincus à EPA que nous avons plus à gagner à travailler ensemble dans le respect des expertises spécifiques qu'à nous opposer sur un cloisonnement puéril qui voudrait que le sport soit sérieux et que tout le reste soit du « pipeau ». Nous avons construit une culture commune celle de « Jeunesse et Sports », elle est aujourd'hui menacée par une volonté d'acculturation dans la « cohésion sociale ». Derrière ces concepts, il y a nos métiers et la mission éducatrice de l'État dénigrée et vouée à la disparition sous le régime de la talonnette. Désormais, nous revendiquons l'intégration de « Jeunesse et Sports » dans le grand pôle éducatif promis par le candidat Hollande. La sortie de la GRH des ministères sociaux et la création d'un CTM spécifique « Jeunesse et Sports » sont également les conditions préalables à un dialogue social qui ne soit pas stérile.

EPA

EPA a été créé en 1990, suite à une scission au sein de la FEN, par des personnels du ministère de la Jeunesse et des Sports. Considérant que chaque corps de métier, dans le service public ou dans les associations, participe à la mission éducatrice, les fondateurs ont choisi d'associer l'ensemble des salariés œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire et des activités physiques et sportives pour créer un syndicat multi catégoriel. Le projet syndical est de défendre l'éducation populaire en tant que démarche et de promouvoir un syndicalisme unitaire et pluraliste. Partageant cette conception du syndicalisme avec d'autres, EPA a participé à la création de la FSU.

EPA est un syndicat de branches « privé/public » qui œuvre pour le maintien d'un service public d'Etat d'éducation populaire et pour son développement dans le secteur associatif. Ce projet n'est en rien contradictoire avec la pertinence de services publics territorialisés. L'Education populaire se développe dans un domaine partagé entre l'Etat, les associations et les citoyens. Il n'y a pas besoin de limiter son champ aux seuls salariés de l'éducation populaire pour en faire et ce « label » ne saurait se décerner par protection corporatiste d'un champ de syndicalisation. C'est pour cette raison qu'EPA est un syndicat fondé sur une conception non corporatiste qui associe la défense des salariés quel que soit leur statut et fonction, à la défense de la mission éducatrice.

Parce que les remodelages ministériels imposeront à terme une transformation des instances paritaires ministérielles, EPA a, depuis octobre 2007 et sans renoncer à son projet fondateur, élargi son champ de syndicalisation aux affaires sociales et aux salariés relevant de la convention 66. L'organisation en syndicat de branches permet cette évolution. Lors de son congrès de juin 2009, une modification des statuts a réaffirmé cette orientation pour prendre en compte la réalité des contextes de travail que seront dès janvier 2010 les DRJSCS, le DDCS ou DDCSPP. Le « A » d'EPA recouvre aujourd'hui l'action solidaire. L'action sociale a rejoint l'éducation populaire et l'action socioculturelle et sportive dans la déclinaison de notre titre. EPA considère que les représentants syndicaux doivent pouvoir défendre l'ensemble des personnels affectés au pôle cohésion sociale dans les différents services.

Cadres techniques et pédagogiques de l'éducation populaire et du sport

Pour un service public d'État qui assure sa mission éducatrice...

... pas un service public de la communication

Depuis plusieurs années, les moyens alloués aux différents ministères chargés de l'éducation populaire et des Sports ont connu des coupes drastiques. Dans cette situation, les ministres successifs et les chefs des services déconcentrés, au lieu de mieux se concentrer sur la mission éducatrice, ont préféré compenser ce manque de moyens par une communication accrue. Le tour de passe-passe consiste à donner l'impression d'exister toujours, voire davantage, par des plaquettes, des séminaires, des spots radio sur absolument n'importe quel sujet à l'aide de services com' renforcés.

A EPA FSU, nous avons toujours lutté contre cette dérive du savoir-faire vers le faire-savoir. Nous pensons en effet que « Jeunesse et Sports » n'a de raison d'exister que s'il remplit sa mission historique, celle d'un service public pour l'éducation de tous. Il ne s'agit pas de dire ce que l'on fait, mais plutôt de permettre aux personnels techniques et pédagogiques de remplir leurs missions en accord avec leurs métiers. La pérennité de ces derniers et la reconnaissance des usagers tient à notre capacité à défendre collectivement cet objectif éducatif.

... pas un service public interministériel

Outre l'aspect communicationnel, une tendance forte durant ces dernières années a fortement nui à notre identité : l'interministérialité. Sous couvert d'une volonté de travailler « ensemble, main dans la main, en bonne intelligence, de façon complémentaire, etc. » avec les autres services de l'État, l'interministérialité a surtout permis de noyer « Jeunesse et Sports » dans des commissions ou des réunions où la question de l'éducation n'avait pas sa place. A EPA, nous n'avons jamais contesté l'intérêt de travailler en lien avec un autre service de l'État ; seulement, cela doit se faire dans le respect des missions de chacun. Les professeurs de sport, qui mènent des missions de conseil et d'expertise en matière de réglementation d'une discipline sportive (encadrement, équipements sportifs, etc.) ou, pour les CEPJ, en matière de soutien à la qualification des professionnels de l'animation socio-culturelle, sont perçus par le mouvement sportif et les collectivités comme des personnes ressource dont le travail s'inscrit dans une expertise sur la durée. Lorsqu'ils effectuent un contrôle avec des services dont la mission est purement régaliennne, cela pose un problème en terme de franchise éducative vis à vis de l'interlocuteur et de compétences spécifiques. Contrairement aux messages passés par instructions, on ne peut pas être contrôleur et conseiller et parler des extincteurs, de la sécurité alimentaire au même titre que d'une consigne pédagogique ou d'une procédure de secours dans le cadre d'une APS ou dans le cadre d'une formation de bénévoles. Aujourd'hui, la RGPP a véritablement institué l'interministérialité en faisant cohabiter dans un même service des professeurs de sport, des CEPJ, des vétérinaires, des inspecteurs de l'action sociale...

EPA a toujours combattu ces rapprochements avec la volonté de maintenir un service « Jeunesse et Sports » clairement identifié par nos interlocuteurs. La question n'est pas de savoir si ce que font les uns et les autres est intéressant ou non ; l'important est que chaque service puisse remplir ses missions à partir des métiers

et des compétences qui le composent. La volonté politique actuelle ne va pas dans ce sens et la mutualisation des moyens va encore davantage regrouper des métiers ô combien différents pour créer des services polyvalents, purement administratifs et « sans saveur »...

... pas un service public de « mobilisateurs de réseaux »

Une autre dérive existe, plus pernicieuse que la précédente car flatteuse au premier abord. Elle ne date pas d'hier mais a été ressortie des chapeaux des « préfigurateurs » lors des premières phases de la RGPP, quand il s'agissait pour eux d'identifier les savoir-faire des PTP Sport ou Jeunesse. Combien de fois a-t-on entendu dans les réunions, les groupes miroirs, les groupes de dialogue, les comités techniques que les professeurs de sports étaient des « mobilisateurs de réseaux » ? Flatteur ? Oui, quand cette compétence est issue de la proximité des PTP avec le terrain, quand on la pense comme une capacité à identifier les besoins du public. Seulement, dans la période actuelle où le nombre d'agents fond comme neige au soleil, cette compétence ressemble plutôt à une façon de dire que notre principale compétence est d'abord de connaître celle des autres, que notre rôle n'est pas tant de servir directement le public (face à face pédagogique, conseil, formation de cadres, etc.) mais d'être capable de lui apprendre à se passer de nous et à aller voir ailleurs. Oui, le service public doit être large et apte à répondre aux usagers dans plusieurs domaines mais cela ne pas doit se faire au détriment de compétences spécifiques.

... pas un service à la remorque des collectivités territoriales

De même, dans ce contexte de toujours moins d'État, les chefs de services encouragés par les préfets et les ministres essaient de rivaliser avec les collectivités territoriales pour montrer qu'ils existent. Or, la réalité, et ce depuis de nombreuses années, est que ces collectivités sont les premières en matière de financement du sport, ne serait-ce qu'en matière d'équipements sportifs. Nous pourrions débattre longuement sur la décentralisation de fait du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire, une décentralisation reposant sur des politiques volontaristes des collectivités avec ses conséquences néfastes pour l'égalité des territoires et de leurs habitants. Quoiqu'il en soit, les services « Jeunesse et Sports » de l'État ne doivent pas chercher à les imiter pour subsister; au contraire, pour EPA, l'intérêt de notre existence est cette plus-value éducative que nous apportons. Nous n'avons rien à vendre, notre reconnaissance ne passe par le déploiement de moyens que nous n'avons pas. Nos chefs de service ne sont pas des élus et ne doivent pas agir en vue d'échéances électorales mais en tant que responsables de la continuité du service public d'État. La qualité du service rendu aux usagers ne se mesure pas en fonction des montants de subventions distribuées, ni par le nombre de contrôles effectués encore moins par la multiplication des plaquettes de com'. Non, notre travail doit être un travail de fond pas forcément quantifiable mais qualifié par l'expertise des agents.

Pour la défense de métiers techniques et pédagogiques :

Le service public des sports de l'État s'appuie dans sa très grande majorité sur des agents qualifiés. Cela donne un sens particulier quand on souhaite appuyer une politique publique sur des réalités humaines. Or, la volonté de la droite a été de transformer un service public de métiers en un service public de missions. Nous pouvons espérer que la « gôche » ne pratiquera pas le même mépris pour l'expertise des fonctionnaires au service de l'État. Cela passe

Cadres techniques et pédagogiques de l'éducation populaire et du sport

évidemment par la formation des cadres, des entraîneurs, des éducateurs et des animateurs, mais également par l'accompagnement (conseil et expertise) des associations dans la mise en place de leur projet éducatif et de développement.

Cela suppose évidemment de se donner les moyens, d'une part en ouvrant des postes aux concours de professeurs de sports et de CEPJ, et d'autre part, en libérant ceux en poste de toutes les tâches technico-administratives qui les clouent dans leur bureau (CNDS, bases de données, de saisie, etc.). Le diktat économique gouverne les choix politiques (suppression de postes), mais légitime paradoxalement le gâchis humain qui consiste à enfermer des compétences techniques et pédagogiques dans des bureaux pour en faire des gestionnaires de dispositifs.

Est-ce qu'un seul chef de service demande à un professeur de sports d'aller travailler auprès d'un club ? De mettre en place des

formations ? Parle d'actions éducatives, de pédagogie, d'entraînement autrement qu'en terme de communication... ? Si la face à face pédagogique ne constitue pas la seule modalité d'intervention d'un professeur de sports, ou d'un CEPJ, il est aberrant que cela ne fasse plus du tout partie de la réalité de nombreux collègues. Sans compter que ceux qui continuent et résistent à cette « placardisation » de nos missions, ont l'impression de faire du bénévolat tant ce qui constitue pourtant leur cœur de métier est méprisé par leur administration. Si les réalités de la pratique des APS et de l'éducation populaire ont changé ces trente dernières années, rien ne justifie une évolution du métier de professeur de sports ou de CEPJ qui serait un reniement. Dénoncer cette réalité est le premier pas vers une entrée en résistance pour défendre ce que nous sommes et surtout ce que nous ne serons jamais.

Filière administrative

EPA syndicat multi-catégoriel syndique les agents administratifs exerçant dans les services extérieurs et établissements du Ministère des Sport, de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse, ainsi que dans les services de la Santé et de la Cohésion Sociale.

En ayant ouvert son champ de syndicalisation à l'action sociale et solidaire, EPA est le seul syndicat de la FSU qui peut syndiquer les collègues qui ont choisi le détachement ou l'intégration dans un corps de la Santé/Cohésion sociale.

Nous nous battons actuellement pour que les carrières de l'ensemble des personnels travaillant en DRJSCS, DDCS ou DDCSPP soient gérées par une direction des ressources humaines propre au ministère au sein duquel ils travaillent.

Maintenir les collègues de l'Éducation Nationale dans les services et renforcer leurs droits

En novembre 2011, nous avons violemment réagi à la campagne orchestrée auprès des collègues de l'Éducation Nationale (courrier de Mme Kirry) afin qu'ils demandent leur détachement ou leur intégration au sein du ministère de la Santé. Nous avons mis en garde sur les risques de s'engager dans cette procédure alors que nous ignorions l'avenir de notre ministère et avons alerté sur le miroir aux alouettes que constituaient les primes proposées, la contre partie était la perte de la mobilité qu'offrait le réseau des établissements de l'Éducation Nationale et l'augmentation du temps de travail.

En ce qui concerne l'harmonisation du temps de travail en DRJSCS nous nous sommes également vivement opposés à la volonté de la DRH d'aligner le temps de travail et le régime de congés sur ceux du Ministère de la Santé. Les propositions faites alors par l'administration (36 h hebdomadaires et 1 jour de RTT ou 38 h 30 et 20 jours de RTT) représentant un recul pour la filière administrative de l'Éducation Nationale. Devant notre détermination, l'administration a accepté de maintenir une phase transitoire pendant laquelle la filière de l'Éducation dérogerait en matière de RTT en conservant ses régimes rectoraux.

La FSU a alors insisté pour que l'on ne change rien : obliger les personnels de l'Éducation à travailler ¼ d'heure de plus par jour contre

une semaine de congés supplémentaire ou leur demander de travailler ¼ d'heure de moins par jour contre la suppression de 4 semaines de congés était un projet irréaliste. Elle a été entendue.

Nous demandons le maintien des postes de l'Éducation Nationale et l'augmentation de leur nombre, dans les DDCS, DDCSPP et DRJSCS. Pour EPA il s'agit de maintenir l'ancrage de Jeunesse et Sports dans la mission éducative de l'État. Les mobilités doivent être possibles dans les deux sens : de l'Éducation Nationale vers le ministère de la Santé et de la Santé vers l'Éducation Nationale.

Le service public a besoin d'équipes administratives confortées, aux rémunérations revalorisées.

Les mutualisations et les externalisations, la polyvalence touchent d'abord les personnels administratifs. Ce sont ces postes qui sont supprimés. Les nouvelles pratiques de management et de gestion renforcent les contrôles, vident de sens et dépersonnalisent les missions. La fusion des services JS+CS ont coupé les personnels de la Cohésion sociale des ARS, au mépris des réalités de travail concrètes et instillant le doute sur la pérennisation des missions et des postes. Les collègues partant en retraite ne sont pas remplacés, les dossiers restent, et il faut se les partager.

Les rémunérations des personnels administratifs sont scandaleusement en dessous des qualifications et des missions confiées. Une revalorisation des carrières est urgente.

Notre réseau syndical couvre tout le territoire et est en mesure d'assurer la défense de tous les collègues quelques soient leurs statuts. Car la plupart des actes relatifs aux carrières et aux mutations se jouent dans les services. Les avancements et les promotions des personnels administratifs doivent être effectués de manière intégrée et transparente. EPA y veille.

ETRE PROFESSEUR DE SPORT

Être Professeur de Sport et syndiqué à EPA/FSU

Dans la partie syndicalisation de ce numéro de Traverses sont exposées les analyses et revendications communes aux personnels techniques et pédagogiques qui motivent le choix d'un syndicalisme de « branche » à Jeunesse et Sport.

Pour les professeurs de sport les analyses communes doivent être complétées par des analyses et revendications spécifiques aux activités physiques et sportives.

Nous avons choisi de donner la parole à un collègue CTN, syndiqué à EPA.

Pour une analyse critique des APS :

En tant que professeurs de sport et syndicalistes nous nous devons d'être d'ardents défenseurs du service public des sports. Pour autant, cela ne fait pas de nous des thuriféraires du sport. Si nous sommes convaincus des potentialités éducatives et émancipatrices des APS (du sport pour tous au sport de haut-niveau), nous sommes conscients également des dérives potentielles du fait sportif et sommes prêts à en débattre. Nous considérons que le syndicalisme est un espace qui permet ce débat et défendons un métier de professeur de sport où une approche critique des pratiques permet de les faire évoluer. Ainsi, notre fonction n'est pas de vendre les valeurs plus ou moins fantasmées (récupération politique, médiatisation...) du sport ou de l'olympisme. En revanche, nous avons l'obligation de défendre des pratiques éducatives et garantes de l'intégrité morale et physique du sportif. C'est une obligation pour l'État qui reconnaît ainsi l'intérêt général des APS et emploie des conseillers techniques et pédagogiques qui en sont les garde-fous.

Sur un aspect plus politique, le syndicalisme que nous défendons permet de condamner les scandales géopolitiques et financiers qui émaillent le sport. Et il n'est pas question dans cette démarche de nous opposer un devoir de réserve du fonctionnaire trop souvent porté en étendard. Nous demandons ainsi et à titre d'exemple une condamnation de la France des compromissions du CIO avec le régime Syrien et de sa complaisance avec la Chine et la Russie. En 2008, il a été interdit à des sportifs de concourir avec un badge souhaitant la paix dans le monde, pour raison de neutralité politique des JO. En 2012, des concurrentes ont pu participer en arborant ostensiblement un voile islamique. Le CIO n'a évidemment pas vu officiellement la portée politique de la chose et a salué l'ouverture de régimes religieux à la pratique sportive des femmes... Honteux !

Cette approche critique doit porter également sur les dérives d'un sport professionnel aux salaires indécents, la médiatisation, le dopage...

Pour un traitement des carrières de professeurs sport transparent et équitable :

EPA revendique d'abord 5 mesures rapides :

1. Reconstruire un réseau « jeunesse et sports » (ministère + DR + DD + établissements) ayant vocation à porter une **mission nationale et laïque d'éducation par le sport complémentaire** à

l'école, aux collectivités, aux associations et fédérations.

2. Revenir à une **direction des personnels et à un comité technique spécifiques** avec un **budget d'État ambitieux** et des **recrutements d'agents titulaires à hauteur des besoins**.
3. Réintégrer les personnels des DDI dans le ministère des sports et exiger que **tous les professeurs de sport (CAS, CTS, formateurs)**, quel que soit leur lieu d'exercice, **exercent uniquement des missions techniques et pédagogiques**.
4. **Redynamiser et conforter le statut d'agent de l'État des CTS**.
5. Réinstaller le **réseau d'établissements « jeunesse et sports » avec un CREPS par région** assurant des missions en faveur du sport pour tous comme du haut-niveau, la formation aux métiers du sport et de l'animation, le développement de pratiques sportives éducatives, de l'éducation populaire et de la vie associative locale.

Pour ce qui concerne les modalités de gestion et l'avenir du corps des professeurs de sport, nous revendiquons les points suivants :

1. Afin d'éviter le manque de transparence dans l'avancement des professeurs de sport ainsi que les décisions discrétionnaires de l'administration, il faut mettre en place un avancement unique au même rythme pour tous (celui du grand choix), déconnecté de l'évaluation des personnels et le refus de toutes primes de fonction et de résultats.
2. Un plan pluriannuel de recrutement de professeurs de sport, ayant des qualifications techniques et pédagogiques (licence STAPS ou diplôme du ministère des sports équivalent) ; l'arrêt immédiat du recours aux contractuels, le réemploi de ceux en poste et un plan de titularisation.
3. La réaffirmation des missions techniques et pédagogiques de tous les professeurs de sport (CTS et CAS) et la valorisation de l'expertise dans une spécialité sportive ou dans une famille d'activités ; l'accès à des postes d'encadrement de ces personnels appartenant aux cadres A de la fonction publique.
4. Une revalorisation des salaires et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par augmentation de la valeur et du nombre de points d'indice ; des perspectives d'évolution pour tous, avec dans un premier temps l'alignement des régimes indemnitaires sur ceux des CTPS et un plan d'intégration dans ce corps.
5. L'établissement de critères objectifs transparents et négociés, inscrits dans les instructions, connus de tous en amont des CAP, et respectés lors de celles-ci.

Au sein du ministère de l'éducation, le recrutement des professeurs va désormais s'effectuer au niveau du master (Bac + 5) au lieu de la licence. Cette « masterisation », dont la FSU demande la remise à plat des conditions concrètes d'application, va s'appliquer à tous. Les CEPJ et professeurs de sports (en tant que corps assimilés aux certifiés) vont se voir alignés sur les nouveaux dispositifs de recrutement, les CTPS aussi. EPA souhaite qu'à court terme – à niveau de recrutement identique – qu'un recrutement ouvert directement en CTPS. EPA revendique un plan d'intégration ambitieux des actuels personnels techniques et pédagogiques dans le corps des CTPS afin de regrouper tous les PTP « jeunesse et sports » dans un grand corps qui permettrait d'en assurer la pérennité et encore une fois d'éviter toute opacité dans l'avancement.

Rencontre avec Pierre LEGENDRE CTN Tennis de table et syndiqué à EPA FSU

Pierre, syndiqué à EPA, nous explique au travers de son parcours personnel et de ses différentes missions, quelle est sa perception du métier de professeur de sport, son approche du haut-niveau comme du sport pour tous. Enfin, il témoigne de son adhésion syndicale.

Sa perception du métier de professeur de sport

Au travers des différentes expériences que j'ai pu avoir au sein du ministère, comme CAS et CTS, je peux dire que j'ai toujours eu la même approche, celle d'un agent de l'État investi dans une mission de service public. La nuance réside dans le fait que chacune des deux fonctions ne dispose pas des mêmes outils pour servir. L'un s'appuie sur sa discipline sportive pour permettre aux pratiquants de pouvoir s'adonner à cette discipline dans les meilleures conditions quel que soit leur niveau de pratique ; l'autre peut s'appuyer sur plusieurs APS en fonction de son expertise pour mettre en place de la formation (quand on le lui permet...), pour conseiller le mouvement sportif en terme de projet éducatif, etc.

Le CTS est un relais technique et pédagogique entre les élus de sa fédération, la direction régionale et le mouvement sportif (du régional au local) en travaillant avec des partenaires institutionnels tels que le rectorat et les collectivités territoriales. Dans une orientation politique donnée, il doit mettre en œuvre ses compétences de PTP au service de sa discipline et de ses pratiquants.

Pour ce qui est de ma perception du haut-niveau, je trouve que notre rôle va bien au-delà de la performance sportive qui reste tout de même un réel objectif. En effet, le suivi de jeunes sportifs de haut-niveau doit prendre en considération bien d'autres aspects tels que l'épanouissement du sportif, sa scolarité ou encore sa santé. Cette mission est fondamentale car elle tient compte du sportif dans sa globalité et non pas uniquement dans le seul but de le voir décrocher une médaille à

tout prix.

Pour moi, cette idée se retrouve également dans le sport pour tous où la prise en compte des différents publics est essentielle avant même de parler de

Pierre, en quelques dates...

1982 : débuts dans le tennis de table
1991-1993 : classe sport études à Lunéville (54)
1993-1997 : CPEF au CREPS de Nancy
1993-1998 : tennis de table en nationale 1
1998 : contrat d'emploi jeune au club de Neuves-Maisons (54) et obtention du BEES 1° tennis de table
2000 : emploi jeune à la ligue de Lorraine de tennis de table en charge du développement de la discipline et responsable d'un pôle espoirs.
2002 : obtention du BEES 2°
2004 : réussite au concours de professeur de sport ; CTS tennis de table en Lorraine : entraîneur du pôle France Nancy et responsable du collectif cadettes France
Septembre 2009 : CAS à la DR de Nancy : correspondant haut-niveau

la pratique.

Son adhésion à EPA

Mon adhésion à EPA-FSU est la conséquence de différents facteurs.

Issu d'une famille d'enseignants (maman dans le privé, papa dans le public) syndiqués depuis leur accession à leur fonction, le syndicalisme et de fait, la défense d'un vrai service public a quelque peu « bercé » mon enfance.

Toutefois, jusqu'à l'année dernière, je n'ai adhéré à aucune organisation, pensant, sans doute, que les missions pédagogiques et techniques des professeurs de sport représentaient l'essence même de notre métier et, par conséquent, devenaient une vérité immuable « réservée » à des experts identifiés pour leur compétences si spécifiques.

Force est de constater que depuis la RGPP, cette identité si particulière est menacée voire même oubliée. De mon point de vue, aujourd'hui, nous avons oublié l'adage « l'habit ne fait pas le moine » en considérant qu'un professeur de sport est expert en « tout » et en définitif en « rien ». Les tâches administratives de plus en plus

importantes, ainsi que la construction de plan d'actions « fourre-tout » tendent à faire disparaître, aux yeux des usagers, la spécificité de chacun d'entre-nous et, in fine, de nos équipes qui n'en sont plus...

Cette fragmentation des équipes est une des raisons les plus fortes de mon adhésion à EPA. Pendant trois ans passés au sein du service DRJSCS, j'ai pu constater l'isolement progressif de certains d'entre-nous, coupés de cette notion d'équipe par des moyens et des actions « naturelles » se réduisant comme « peau de chagrin »...

Je suis convaincu que sur la quasi-totalité des actions que nous avons à mener, une collaboration CEPJ-Professeurs de Sport (CTS et CAS) renforcerait l'efficacité de nos projets.

Exemple :

En tant que CTN, j'ai pour mission de donner au pôle France Tennis de Table du CREPS de Lorraine, une dimension de centre européen de ressources afin d'organiser des stages internationaux jeunes. Mon passé en tant que CAS va me conduire à prendre l'attache de ma collègue CEPJ en charge des accompagnements de projets « européens » afin d'apporter une réelle plus-value à ces rencontres.

J'effectuerai cette démarche de par mon expérience du terrain et par le réseau que j'ai pu développer ces dernières années et non pas grâce à l'existence d'un vrai service « éducation, jeunesse et sport ».

Je peux dire qu'il y a 5 ans, j'aurais travaillé « dans mon coin »...

Le problème réside dans le fait que si nous ne bénéficions pas de l'affichage d'un corps commun entre les CEPJ et les professeurs de sport, non seulement le clivage ira grandissant, mais, surtout, sera la cause d'une inefficacité future de l'ensemble de nos actions au regard de la baisse des moyens dont nous pourrions disposer.

Ce sont ces raisons qui m'ont conduit à adhérer à EPA et ce sont ces raisons qui me conduiront à renouveler cette adhésion.

EPA maintient ses revendications

EPA a alerté les syndicats de la FSU présents dans les DDI sur les projets d'expérimentations visant à rassembler les DDI dans les préfectures. Un communiqué a permis d'affirmer l'opposition de la FSU sur ces projets. Les vives réactions des syndicats ont contraint les administrations de différer ces projets. Les expérimentations ne devraient pas avoir lieu. Cependant les intentions demeurent.

Dans son discours aux DRJSCS, la ministre semble vouloir conforter l'échelon départemental au nom de la dimension éducative. « *La dimension éducative de ce ministère et les enjeux auxquels il doit répondre, invitent au maintien de missions et d'une organisation départementales qui garantissent un service public de proximité* » Le «*débat sur l'école et sur les rythmes éducatifs* » illustre cet ancrage de proximité.

C'est un petit pas. Cependant cette annonce est à croiser avec l'annonce des budgets de programmes et des postes. Sur l'opérationnel, comment assurer cette proximité dans les DDCS et DDCSPP où ne subsistent qu'un ou deux CEPJ et un ou deux professeurs de sport isolés dans des services travaillant sur l'urgence sociale? Quel rôle des services et des personnels dans ce débat sur les rythmes ?

Le ministère devra rendre 126 ETP. Mais comment ces postes vont-ils être fléchés dans une DRH des ministères sociaux ? Et l'annonce a été faite aux DRJSCS que les postes à rendre en 2014 devraient être plus importants.

Une information des syndicats le 17 octobre, qui sera précédée peut-être d'annonces à la suite du séminaire gouvernemental devrait nous en apprendre plus. Nous continuons de penser que la RGPP n'est pas abandonnée.

La FSU sera reçue par le secrétaire général du gouvernement fin octobre. Nous lui rappellerons notre mandat de quitter les

ministères sociaux.

Notre position est celle de la **suppression des DDCS et DDCSPP et la création de DRJS** avec des unités territoriales, pour mener les actions de proximité. Ceci permettrait de maintenir un lien direct et de gestion avec le ministère SEPJVA, de constituer des services d'Etat avec une envergure en terme de personnel assez importante pour justifier une RH ministérielle déconcentrée, non mutualisée, et permet de maintenir l'efficacité des instances paritaires de gestion. Cela permettrait de reconstituer des équipes régionales qui en charge d'une même mission pourraient partager leurs expériences et accroître leurs compétences par les échanges et mutualisations de savoir faire ou d'expériences pour un meilleur service rendu au public. Nous considérons que la situation du MSEPJVA est particulièrement fragile et que notre revendication d'un ancrage dans la mission éducative de l'Etat impose d'envisager des rapprochements et des mutualisations avec le ministère de l'Education Nationale, à tous les niveaux, plutôt que de courir le risque d'être confondus avec le ministère de l'Intérieur. Si les expérimentations sont abandonnées, rien ne nous assure de l'abandon d'un fort pilotage interministériel en départements, c'est à dire d'un regroupement en préfecture. Nous pouvons témoigner désormais de la proximité des cultures professionnelles de la Cohésion Sociale et de l'Intérieur. Elles ont pour mission la protection des populations. La mission est nécessaire, elle relève du service public. Ce n'est pas notre mission à Jeunesse et Sports. Nous formons des citoyens, nous contribuons à l'émergence de contre-pouvoirs. Cela n'a rien à voir avec les missions de contrôle, de réparation d'urgence, ... un rattachement au ministère de l'Intérieur viendrait compromettre définitivement la mission d'éducation populaire créée à la Libération pour renforcer la participation de tous à la République.

Prime de Fonction et de Résultats (PFR) : projet de circulaire retiré

Nous avons dit lors de notre congrès de 2011 qu'elle était la fleur qui poussait sur le cimetière des postes de fonctionnaires supprimés.

Les organisations syndicales du CTM santé sont parvenues à obtenir le retrait du projet de circulaire PFR pour les IASS et les IJS.

Les directeurs de cabinet ont indiqué que la ministre chargée de la Fonction Publique engagerait des négociations à la rentrée avec les organisations syndicales et les ministères pour réexaminer le dispositif PFR.

La FSU avec les organisations syndicales CGT, UNSA, FO, CFDT poursuivront leur mobilisation pour obtenir que la PFR puisse être abandonnée pour tous les corps y compris pour les attachés.

Quitter les ministères sociaux : pourquoi est-ce si difficile ?

Depuis la rencontre avec la Ministre V. Fourneyron en mai, où les organisations syndicales FSU, UNSA, CGT, FO ont exigé la sortie des ministères sociaux, une DRH spécifique et un CTM spécifique, les syndicats ont été reçus séparément par la ministre et par l'inspection générale. Le refus de la ministre les a conduit à engager un rapport de force consistant à boycotter les CTM, à appeler au boycott des CT locaux, à l'exception des CHSCT et à lancer une pétition. Le 18 septembre, la ministre a invité les organisations syndicales à une nouvelle rencontre pour les informer de sa feuille de route, laquelle n'accède en rien aux demandes des syndicats : pas de RH spécifique, un groupe de travail pour étudier la mise en place d'un CTM spécifique. Le compte rendu a été diffusé sous forme d'un Actuweb téléchargeable sur le site epafsu.org.

Les organisations syndicales (FSU, UNSA, CGT) maintiennent leur boycott. L'appel intersyndical est également en ligne sur le site epafsu.org

Ces trois organisations représentent 90% des personnels du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative. Comment un nouveau ministre nommé par le président du changement peut-il rester sourd à leurs revendications ? Nos missions sont éducatives, elles doivent s'inscrire dans le pôle d'éducation tout au long de la vie promis par François Hollande. Qu'est ce qui bloque ?

Depuis la FSU a été reçue à sa demande, par Thierry Rey, conseiller sport auprès de François Hollande. Nos arguments ont été pris en note. Nous sommes reçus fin octobre au secrétariat général du gouvernement. Nous attendons les arguments du gouvernement.

L'appel à boycott des CT demeure. L'appel à signer la pétition également. Toutes les informations sont sur le site www.epafsu.org.

Mise en oeuvre de la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire

Comité de suivi du 13 Septembre 2012 DRH Affaires Sociales, Santé, Travail, Jeunesse & Sports, etc.

Le Comité a été présidé par Michelle Kirry, DRH "ministères sociaux". La typologie des représentants était la même que lors du précédent comité du 20 Juin (Education Populaire, Jeunesse & Sports sous-représentés). La réunion a été brève (1h30), essentiellement "technique", faisant le point de ce qui avait "avancé" durant l'été.

1. Défaut d'information dans les services.

Les syndicats ayant souligné dans certains services ou établissements un défaut d'information des directeurs et chefs de service, et/ou une mauvaise volonté de leur part pour redistribuer auprès des agents les modalités d'application de la loi, la DRH soumet aux syndicats un projet de "note de service".

Cette note, destinée aux "directeurs d'établissement, directions d'administration centrale, ARS, DRJSCS, insiste sur "l'obligation de communication" des chefs de service auprès des agents et réitère la nécessité et l'urgence de faire remonter les fiches de poste des agents éligibles, afin de déterminer les corps d'accueil.

2. Projet de décret relatif à la titularisation des agents non-titulaires et fixant la liste des corps concernés au sein des ministères sociaux.

Ce projet, dont nous prenons connaissance également en début de séance, sera présenté au Comité Technique Ministériel du 25 Septembre 2012, soumis ensuite au Conseil d'Etat pour une publication en novembre. Il précise la liste des corps ouverts, le grade d'accès ("pied de corps"), le type de recrutement et la catégorie d'agents pouvant accéder à ces corps.

3. Liste des corps ouverts aux recrutements réservés.

Corps relevant du Ministère des affaires sociales et de la santé ou du MSJEPVA

Elle concerne :

Catégorie A (concours réservés) : Corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Corps des infirmiers de l'état, Corps des ingénieurs d'études sanitaires, Corps des ingénieurs du génie sanitaire, Corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale, Corps des médecins inspecteurs de santé publique, Corps des pharmaciens inspecteurs de santé publique, Corps des professeurs

d'enseignement technique des instituts nationaux de jeunes sourds & de l'institut national des jeunes aveugles, Corps des professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds, Corps des professeurs d'enseignement général de l'institut national des jeunes aveugles, Corps des professeurs de sport.

Catégorie B (examen professionnalisé) : Corps des techniciens sanitaires.

Outre les agents contractuels du Ministère des affaires sociales et de la santé et ceux du MSJEPVA, pourront accéder à ces corps les contractuels du Ministère de l'égalité des territoires et du logement, du Ministère du travail et ceux du Ministère des droits des femmes.

corps relevant de dispositions statutaires communes et relevant pour leur gestion du Ministère des affaires sociales et de la santé.

Catégorie A (concours réservé) : Corps des attachés d'administration des affaires sociales.

Catégorie B (examen professionnalisé) : Corps des assistants de service social des administrations de l'Etat, Corps des secrétaires administratifs des affaires sanitaires et sociales.

Catégorie C (recrutement réservé sans concours) : Corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat, Corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat.

Outre les agents contractuels du Ministère des affaires sociales et de la santé et ceux du MSJEPVA, pourront accéder à ces corps les contractuels du Ministère de l'égalité des territoires et du logement, du Ministère du travail, ceux du Ministère des droits des femmes et ceux du Ministère de la justice (direction de la protection judiciaire de la jeunesse).

Trois autres corps seront ouverts aux contractuels des affaires sociales et du MSJEPVA : Corps techniques de catégorie B et C de la filière ITRF (Ministère de l'éducation nationale et enseignement supérieur), Informaticiens (Ministère de l'intérieur), Statisticiens (INSEE, Ministère de l'économie).

Pour les catégories A de la filière ITRF : personne n'a su dire si il s'agissait d'un oubli ou d'une opposition du Ministère de l'Education Nationale !

Les agents seraient titularisés au sein de ces ministères puis placés en "position normale d'activité" (PNA) afin de conserver leur poste et leurs attributions.

Les représentants syndicaux posent la

question du cas particulier des contractuel(le)s de la filière administrative de Jeunesse & Sports, dont nombre ont des contrats rectoraux (Education Nationale) co-signés par les DRJSCS. Où seront-ils titularisés ?

Mme Kirry répond que ce cas n'a pas encore été évoqué mais qu'ils devraient être titularisés dans les corps Jeunesse & Sports. Les syndicats demandent que le contenu des concours pour ces personnels administratifs soit "axé" Jeunesse & Sports et non pas Santé / Affaires sociales avec qui les agents n'ont aucun contact et dont il n'ont aucune connaissance.

Mme Kirry répond que ce cas particulier sera pris en compte;

Des actions de formation et préparation aux épreuves, en liaison avec les SGAR et les services inter-ministériels de formation continue seront mis en place. Les DRJSCS seront chargées de la mise en place des épreuves, du choix des jurys et d'une formation des jurys aux spécificités de la RAEP (Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle) qui servira de base à ces concours. Une fiche "modalité" de concours sera éditée et envoyée aux services ainsi qu'aux agents concernés.

Les agents concernés recevront "fiche carrière", qu'ils pourront éventuellement contester, et les corps auprès desquels ils pourront concourir (sur la base d'un concours par an et par corps).

Des fiches techniques seront mises à disposition concernant les différents corps d'accueil ouverts à la titularisation. Les syndicats ont posé la question de l'intérêt de la titularisation en matière de retraite pour des contractuels de plus de 55 ans. Pas de réponse précise de la part de l'administration, ça reste à calculer..

Enfin Mme Kirry affirme que l'ensemble des modalités d'organisation sera fixé avant fin 2012, pour une mise en oeuvre début 2013. Mais il faudra prendre en compte les temps de formation nécessaires aux uns (candidats) et aux autres (jurys).

Les syndicats posent la question de la faisabilité budgétaire, d'un plan de recrutement pour la durée des 4 ans du dispositif.

Mme Kirry répond que l'évaluation budgétaire n'a toujours pas été faite. Mais pour la DRH il ne fait pas de doute que les concours doivent aboutir à un taux de titularisation "proche des 100 %". Elle confirme qu'il n'y a pas de "ratio" préalable. Un prochain Comité de suivi, mi-October, traitera des modalités d'organisation des épreuves & concours.

Votez et faites voter FSU

Du 28 novembre au 12 décembre 2012 va se tenir un scrutin sur sigle intéressant les salariés des très petites entreprises (TPE), entreprises de moins de 11 salariés. La loi de 2008 sur la représentativité fait que, dans le régime de droit commun, il n'y a plus de représentativité a priori pour les organisations syndicales. C'est le résultat du premier tour des élections de délégués du personnel, des élections aux comités d'entreprise et des élections sur sigle pour les salariés des TPE, tous les quatre ans à partir de décembre 2012, qui déterminera la représentativité des organisations syndicales dans les branches professionnelles.

Un syndicat est reconnu représentatif dans l'entreprise s'il fait 10% au premier tour des élections de délégués du personnel et du comité d'entreprise. Il sera reconnu représentatif au niveau national dans la branche professionnelle s'il obtient 8% des voix après avoir additionné les résultats de tous ces scrutins. En ajoutant les voix des fonctions publiques territoriale, hospitalière et d'État, on obtiendra la représentativité réelle, toutes branches confondue, des organisations syndicales.

Les syndicats qui obtiendront 8 % des suffrages dans une branche, tous scrutins confondus, pourront participer à la négociation de la convention collective.

La FSU, dont les syndicats EPA (animation, sport, action sociale), SNAC (culture), SNUCLIAS (aides à domicile, périscolaires) et SNUTEFI (formation, insertion), syndiquent des salariés du secteur privé associatif, est candidate aux élections dans les TPE.

Il est essentiel de diffuser cette information dans vos réseaux et d'en parler autour de vous. Les salariés des très petites structures sont souvent isolés et coupés de l'information, ignorants de leurs droits, c'est à nous d'aller au devant d'eux afin de les informer sur les enjeux de ce scrutin.

Chaque salarié doit veiller à être inscrit sur les listes. C'est la réception de la carte d'électeur délivrée par le ministère du travail qui garantit son inscription.

La profession de foi et un actuweb spéciaux sont consultables sur le site epafsu.org

LES DATES

10 SEPTEMBRE 2012 :

Publication de la liste électorale, suivi des période de recours jusqu'au 1^{er} octobre 2012 pour les électeurs constatant qu'ils ne figurent pas sur cette liste

10 au 21 SEPTEMBRE 2012

Dépôt des candidatures sur sigles des organisations syndicales

8 OCTOBRE 2012

Publication de la liste des organisations syndicales dont la candidature a été retenue

3 au 23 NOVEMBRE 2012

Envoi des documents électoraux aux électeurs par le ministère du Travail

28 NOVEMBRE au 12 DECEMBRE 2012

Déroulement du vote par correspondance ou électronique au choix du salarié. L'employeur est tenu de ne pas décompter le temps nécessaire au vote du temps de travail

18 au 21 DECEMBRE 2012

Dépouillement national

Rédaction

Marie-Christine BASTIEN et le SN

Directeur de publication

Jean-Louis DUC

Impression

EPA (photocopies)

Adhésion / Abonnement

Didier HUDE

Dépôt Légal : octobre 2012

N° CPPAP: N° 0715 S 07415

N° ISSN: N° 126063694